



---

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière  
QUE :**

La MRC de Rouville a émis le 22 février 2022, quatre certificats de conformité au Schéma  
d'aménagement révisé, permettant ainsi aux règlements suivants d'entrer en vigueur :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-311  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE CRÉER UNE  
NOUVELLE CATÉGORIE D'USAGE « C-5A » ET DE MODIFIER LA GRILLE DES  
USAGES 409**

\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-312  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-248 RELATIF À L'APPLICATION ET  
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'INCLURE LA  
DÉFINITION DES « COMMERCE ARTISANAUX »**

\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-313  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE MODIFIER LES  
LIMITES DE LA ZONE 303 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE 612 ET CERTAINES  
DISPOSITIONS DU CHAPITRE 5 (USAGES INDUSTRIELS)**

\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-314  
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 2018-249 AFIN DE MODIFIER LA CARTE DES  
GRANDES AFFECTATIONS DU SOL CONSTITUANT L'ANNEXE A DUDIT PLAN  
D'URBANISME**

---

Ces règlements peuvent être consultés en ligne à l'adresse : [www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca) ou en  
faisant une demande par courriel à l'adresse : [dq@rougemont.ca](mailto:dq@rougemont.ca).

Donné à Rougemont, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2022.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale & greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon  
serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits  
différents dans la municipalité le 8<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 mars 2022.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière